

Demande de licence 2018 2019

***EN CAS DE PREMIÈRE PRISE DE LICENCE, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE À CETTE DEMANDE UNE COPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ OU DE VOTRE LIVRET DE FAMILLE.**

N° de licence :

Nom & Prénom :

Adresse :

E-mail (obligatoire):

Tél. fixe : Mobile :

Né(e) le : / / Nationalité : Sexe : F M

Certificat médical

le certificat médical est à compléter pour toute nouvelle demande ou pour certificat de plus de 3 ans.

Je soussigné,

Docteur

Certifie avoir examiné

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer
la pratique des Sports de Glace dans sa catégorie d'âge.

Cachet et signature

Fait à le

TYPE DE LICENCE	Discipline	TARIF LICENCE AVEC ASSURANCE *	Discipline	TARIF LICENCE SANS ASSURANCE *
Licence « Fédérale »		39,76 €		38,20 €
Licence « Dirigeant »		39,76 €		38,20 €
Licence « Compétition »		64,36 €		62,80 €
Licence « Avenant Compétition »		24,60 €		24,60 €
Licence « Extension »		0,00 €		0,00 €
Licence « Kid »		19,56 €		18,00 €
Ice Pass		5,00 €		5,00 €

*** attention, vous ne souhaitez pas souscrire l'assurance FFSG ; respectez scrupuleusement la procédure notifiée au verso du document**

LE LICENCIÉ OU SON REPRESENTANT LEGAL

POUR LE CLUB

Certifie exacts les renseignements ci-dessus

Cachet et signature :

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, en vous adressant par courrier, à la FFSG : 41-43 rue de Reuilly - 75012 PARIS
Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront être cédées à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Demande de licence 2018 2019

Conformément à la loi n° 84-610 sur le sport les licenciés de la FFSG bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile (article L 321-1).

Au travers de ce contrat, nous vous offrons la possibilité de souscrire une assurance rapatriement (assistance 24h/24) et une individuelle accident.

La FFSG recommande fortement à ses adhérents de souscrire le contrat d'assurance qu'elle propose et conseille aux adhérents ne souhaitant pas être couverts par cette assurance, de prendre une assurance les couvrant pour **la pratique en exhibition, entraînements et compétition pour la pratique des sports de glace, quelle que soit la patinoire sur laquelle ils pratiquent.**

L'attention des licenciés est attirée sur l'intérêt que peut présenter cette assurance individuelle et la consultation de son courtier ou assureur habituel à cet égard.

Les garanties proposées par la FFSG lors de la prise d'une licence sont précisées dans la notice d'information (triptyque) adressée aux clubs en début de saison, et sont également disponibles sur le site internet FFSG.

L'adhérent a obligation de remettre aux dirigeants de son club, lors de son inscription, le bulletin d'adhésion intégré à la notice quelque soit son choix de souscription.

DEMANDE DE LICENCE SANS L'ASSURANCE FFSG

Pour le licencié qui ne souhaite pas souscrire l'assurance de base proposée par la FFSG, le club doit adresser au service des licences le dossier suivant :

- demande de licence 2018/2019 dûment signée et complétée par le licencié ou son représentant légal
- attestation du licencié ou de son représentant légal certifiant qu'il refuse de souscrire à toutes les garanties d'assurance proposées par la FFSG

Les dossiers non conformes seront systématiquement retournés au club pour rectification

La licence 2018/2019 sera valide jusqu'au 30/06/2019. **La licence sera saisie par la FFSG.**

Toute l'actualité de la FFSG sur :



facebook